



Divorce, je veux quitter ma femme

Par **johanne25**, le **24/05/2013** à **11:26**

je travail pour 1200 euro par mois, j'ai une maison en commun avec ma femme, mes deux enfants majeurs sont encore chez nous et ne travaillent pas. il reste 6 mois encore à payer pour la maison. c'est ma femme qui gère tous nos compte et paiement, elle travail en Suisse avec un salaire de 3000 euros, nous avons deux compte privés commun, un en Suisse ou il y a environ 10000 frs et l'autre en France avec environ 1000 euros dessus. J'ai dis a ma femme que je voulais divorcer, elle me menace en prétendant que je vais me retrouver dans la merde!!!! ,Mon épouse avait pour habitude de découcher tous les deux, trois mois en prétextant la fatigue, je pense qu'elle à un autre homme dans sa vie... pour ma part j'ai rencontré une femme il y a un mois qui me rends heureux, je l'ai dis a mon épouse qui me dis que je ne peux pas quitter la maison.... depuis une semaine elle a changé, elle est toute gentille avec moi... trop même, je pense qu'elle me prépare un mauvais coup. Pouvez-vous m'informer sur mes droits et sur ceux de ma femme. Me dire ce que je risque si je quitte la maison pour vivre avec mon amie etc...

Par **Stentor**, le **24/05/2013** à **14:13**

Bonjour,

Vous avez plusieurs solutions, de la procédure la plus conciliante à la plus contentieuse:

- Le consentement mutuel: vous êtes tous les deux d'accord pour divorcer, il y a un terrain d'entente, ... l'idée est juste de faire un divorce en "bons termes". C'est le divorce le plus rapide.

- Le divorce accepté: vous êtes tous les deux d'accord pour divorcer mais vous ne vous entendez pas trop sur les termes (qui prend la maison, etc), vous saisissez alors le juge qui fixe les termes pour vous. C'est un divorce assez peu utilisé.

- Le divorce pour relâchement du lien conjugal pendant 2 ans. Il nécessite deux conditions: absence de cohabitation, absence de volonté de vie commune. Au bout de deux ans, l'un ou l'autre des époux peut engager ce divorce. C'est celui qui reste lorsque le divorce par consentement mutuel ne peut se faire et qu'il n'y a pas non plus de faute invocable.

- Le divorce pour faute: c'est un divorce assez difficile car il faut une faute grave et renouvelée rendant intolérable le maintien de la vie commune. L'infidélité n'est pas toujours considérée comme une faute, surtout que dans votre cas, vous êtes visiblement en couple avec une autre personne. Le comportement de votre femme est donc pardonné par votre propre comportement.

Dans tous les cas, il vous faudra un avocat. Avec une lecture plus approfondie de votre cas, il sera vous indiquer quel est le divorce le plus adapté.

Par **cocotte1003**, le **24/05/2013 à 19:45**

Bonjour, vous ne devez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge lors de la première audience du divorce. Il est tant pour vous de consulter un avocat et de réunir les pièces nécessaires (pièces financières). Essayer de trouver un accord sur l'avenir de la maison et la pension due aux enfants, cela vous simplifiera la procédure, cordialement